



" ASSOCIATION AVICOLE DE MORTAIN ET SES ENVIRONS "

## 30<sup>ème</sup> EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Sous le haut patronage de la SCAF, SNC et FFV

21-22 et 23 Février 2020

Salle du COSEC 50140 MORTAIN BOCAGE

### Coupe de France de la tourterelle rieuse

Partenaire course aux points et Challenge du meilleur mâle du lapin club de France

Championnats régionaux : CSRN, Bantam club, Marans, Brahma, Lapins CELEC

#### Règlement général



**Art.1 :** L'exposition d'Aviculture est ouverte à tous les aviculteurs amateurs sélectionneurs d'animaux de race pure. Tous les animaux devront être bagués, tatoués ou pastillés des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019

Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

**Art.2 :** Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :

Unités :	Toutes catégories (sauf volières et cages supérieures à 70x70)	3.50 €
Couples :	Oiseaux d'ornement (pas de volailles, ni de pigeons en couple)	5.00 €
Cages supérieures à 70x70		5.00 €
Volières :	Faisans, Oies, Dindons, Palmipèdes (Préciser si Trio, couple, unité)	8.00 €
Cages d'échange :		2.00 €
Catalogue + Frais de secrétariat obligatoire		6.00 €

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés.

**Art.3 :** Toute déclaration d'inscription, lisiblement remplie, doit être adressée au secrétaire:

**Monsieur Heuzé Pierrick "10 le calvaire "** 50140 le Neufbourg 02.33.61.17.85.

**E.mail :** [aamortain@hotmail.fr](mailto:aamortain@hotmail.fr)

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions, réglée par chèque bancaire, libellé au nom de :

**Association Avicole du Mortainais et de ses Environs**

La clôture des inscriptions est fixée au **15 Janvier 2020.**

Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver sa décision.

**Art.4 :** Les exposants peuvent mettre des animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription .Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'association organisatrice. Tous les sujets vendus, pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire.

**Art.5 :** Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la bonne nourriture et la surveillance des animaux. Cependant, il ne pourra être tenu responsable, en cas de décès, vols, changement de cage, perte de sujets et vols ou détérioration des emballages.

**Art.6 :** Les éleveurs qui expédient leurs animaux par S.N.C.F. ; Sernam; etc. ... devront inscrire très lisiblement sur leur feuille d'engagement : Nom, Prénom, adresse, nom de la gare d'arrivée, numéro de téléphone obligatoire.

Adresse d'expédition : EXPOSITION AVICOLE, Salle du COSEC, 50140 MORTAIN BOCAGE

Le retour est à la charge des exposants.

**Art.7 :** Mesures sanitaires : A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle vétérinaire. Tout sujet douteux sera retourné ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage. Ceci sans remboursement des frais et à la charge de l'Exposant. Il sera exigé un Certificat de vaccination contre la maladie de NEWCASTLE pour les pigeons et volailles **à joindre impérativement avec la déclaration d'inscription.**

Pigeons : Au montage et pendant l'exposition les cages seront traitées contre l'ADENOVIROSE avec des huiles essentielles

**Art.8 :** Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury, désigné par le comité d'organisation. Les décisions du jury seront sans appel. Les exposants pourront être remboursés en partie des frais de leurs inscriptions si l'exposition ne pouvait pas avoir lieu en raison de cas de force majeure ; en cas de grève ou de non acceptation des animaux par la S.N.C.F., SERNAM ; EXPRESS...

**Art.9 : Calendrier de l'exposition :**

Mercredi 19 Février de 14 h à 19 h

Jeudi 20 Février à partir de 8h30 h

Vendredi 21 Février à partir de 14 h

Samedi 22 Février et Dimanche 23 Février à partir de 9h30

Dimanche 23 Février à 17 h

Réception et mise en cage des animaux

Opération du jury

Ouverture au public et Bureau des ventes

Ouverture au public et Bureau des ventes

Remise des récompenses et décaissement

**Art.10 : Principales récompenses :**

➤ **Grand Prix SCAF : le meilleur jeune éleveur de moins de 18 ans non abonné SCAF**

➤ **Grand Prix de la ville de Mortain:** Eleveur ayant totalisé le + grand nombre de points avec ses animaux exposés

➤ **Challenge du président d'honneur (Éric Pommier):** le meilleur sujet volailles de l'exposition

**4 Grands Prix d'élevage :** sur 8 sujets de même race toutes variétés confondues : 1 Volailles – 1 Palmipèdes oiseaux d'ornements - 1 Lapins cobayes - 1 Pigeons tourterelles

**Pour participation aux prix d'élevage, il faut impérativement cocher 8 cases même race toutes variétés confondues dans la colonne participation au prix d'élevage sur la feuille d'inscription**

➤ **3 Grands Prix 'Exposition' :** 1 GPE Catégorie Volailles – Palmipèdes oiseaux d'ornements

1 GPE Catégorie Lapins cobayes - 1 GPE Catégorie Pigeons tourterelles

➤ **Des « meilleurs sujets »(GPH) seront désignés par les juges dans les catégories suivantes :**

Oiseaux d'Ornement, Palmipèdes, Dindons

Lapins petites races et Rex

Volailles Grande race Française

Lapins nains et Cobayes

Volailles Grande race Etrangère

Tourterelles

Volailles races naines

Pigeons : Suivant classement SNC

Lapins grandes races

(regroupement des catégories si nombre de sujet inférieur à 15)

Lapins races moyennes

**Art.11 : Principales organisations et dotations dans le cadre de cette exposition :**

**Course aux points lapins et challenge du meilleur mâle du lapin club de France**

➤ Coupe de France de la **TOURTERELLE RIEUSE** : Règlement du club

➤ Championnat régional des **RACES NORMANDES** du Club CSRAN volailles et palmipèdes : Règlement du club

➤ Championnat régional **MARANS** : Règlement du club

➤ Championnat régional du **BANTAM CLUB** (volailles naines) : Règlement du club

➤ Championnat interrégional **BRAHMA**: Règlement du club

➤ Championnat régional ouest du **LAPIN CELEC** (extrémités colorées) : Règlement du club

➤ Challenge **NORMANDIE AVICULTURE** : Règlement de la Région

➤ Challenge **LAPINS NAINS** sur 6 sujets de même race et même variété

➤ Challenge **PIGEONS POULES** sur 6 sujets de même race et même variété

**Dans chaque championnat des sujets hors régions peuvent être primés et récompensés**

**Art.12 :** Le jury sera composé de juges officiels. Leurs décisions seront sans appel.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains «meilleurs sujets» dans certaines catégories si la qualité et ou le nombre d'animaux présentés sont insuffisants. Il pourra décerner autant de 97, 96, 95,... Les sujets ayant obtenus un Grand Prix d'Exposition, un titre de «meilleur sujet» dans leur catégorie peuvent concourir ensuite, dans le prix d'élevage ou les autres dotations de l'exposition.

**Art.13 :** Les Grands prix d'exposition et d'élevage seront récompensés par un panier garni, ou un objet d'art + 1 plaque

Les « meilleurs sujets » seront récompensés par un panier garni ou un objet d'art ou une coupe + une plaque

Prix d'ensemble : classement du nombre de **97 et 96** : Coupes ou lot divers

**Pour tous les éleveurs : Souvenir 30<sup>ème</sup> anniversaire 1 MUG +1 plaque millésimée**

**Venez à MORTAIN vous y serez bien reçu, le but est de passer un bon moment de convivialité en aviculture**

**Art.14 :** Les résultats du Palmarès pourront être obtenus à partir du jeudi 20 Février 2020 à partir de 20 h 30 en composant le ☎ 02.33.61.17.85. (Pierrick) ou le 06.69.54.60.15 (Sandrine). Merci de préparer vos N° de cages

Pour tous renseignements pendant l'exposition, vous pouvez appeler le 06.84.02.54.54. (Christian) ou 06.69.54.60.15 (Sandrine)

**Art.15 :** L'enlèvement et le décaissement de fin exposition se fera **obligatoirement** en présence d'un commissaire

Le commissaire général :

Christian GANNE

La présidente :

Mme Sandrine Cloarec – Ganné

**JOYEUSES FETES DE FIN ANNEE ET BONNE ANNEE 2020**